



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025**

**Présents :** I. BARTHE, J. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

**Excusés :** P. AZA-VALLINA, J. MAJRI, D. MASSOL.

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h35

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/07/2025**

**Vote :** Pour (7), Abstention (1) (I. BARTHE, absent le 21/07/2025).

**18h49 :** arrivée D. DOUARCHE

**2. DELIBERATION PROMESSE DE VENTE VILLAGE VACANCES**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de nouvelle promesse de vente du Village Vacances de Tarassac proposé par la société JC&CO (anciennement JCC) qui intègre la parcelle D181 pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros) net vendeur comprenant l'ensemble des parcelles privées communales du site. Cependant cette offre d'achat est assortie de conditions suspensives émises par l'acquéreur qui doivent faire l'objet d'un accord du conseil municipal. Ce dernier peut par ailleurs disposer aussi de conditions suspensives garantissant les intérêts de la commune.

Mme le Maire informe du dépôt de trois permis de construire ce jour, 28 juillet 2025, et présente le rétro planning qu'elle a demandé à la société JC&CO.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Un tour de table permet à chacun de donner son avis sur le dossier. C. COURTENS souligne qu'on ne peut laisser le village vacances continuer à se dégrader et qu'aucune proposition de reprise globale du site n'a été présentée depuis 2015. C. TARRAGA rappelle la présence d'amiante.

Mme le Maire souligne que la remise en état du village vacances est financièrement impossible pour la commune. La commune n'a ni les compétences ni la trésorerie d'un promoteur aménageur pour désamianter les bâtiments et les vendre par lots. Elle précise que le projet porte sur un réaménagement de l'ensemble du site, avec la réalisation de 21 villas de type T2, T3, T4, à partir du bâti existant soient trente gîtes.

**Vote :** Pour Unanimité (9).

**3. DELIBERATION CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIES ET DES AMENAGEMENTS COMMUNS VILLAGE VACANCES**

Cette convention proposée par la société JC&CO, qui concerne également le village vacances, vise à ce que celle-ci restitue à la commune, conformément à l'article R421-34 du Code de l'urbanisme, une portion de voirie ainsi que les réseaux secs et humides qui y seront réalisés afin que celle-ci l'intègre dans le domaine public une fois l'ensemble des travaux achevés.

Dans la mesure où les permis de construire viennent seulement d'être déposés, Mme le Maire propose d'ajourner la décision et de retravailler l'écriture du texte complet de la convention prenant comme exemple qu'étant donné que le gestionnaire du réseau d'eau potable est le SIAE de la Vallée du Jaur, le syndicat devra être sollicité lors du transfert. La délibération est ajournée.

**4. QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire informe du recensement qui se déroulera sur la commune sous couvert de l'INSEE en janvier et février 2026. Mme le Maire propose que, pour assurer une continuité sur toute la période impartie, soient nommés deux coordonnateurs, avant de procéder à la désignation des agents recenseurs.
- Mme le Maire signale qu'une opération de stérilisation de chats à Tarassac a permis de stériliser une douzaine de félins grâce à l'intervention de l'association Les Chats du Caroux. Cette association propose de signer une convention avec la Mairie pour solliciter ensuite l'accès à des bons de stérilisation fournis auprès de la Fondation Bardot.

**Fin de la séance :** 19h30

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

